

Rapport d'activité

2014



ava

association Vaudoise des archivistes

Association vaudoise des archivistes

16^{ème} rapport d'activité 2014

Avril 2015

Couverture : page d'un terrier (Grosse pour LL.EE. à cause des fiefs dépendant du jadis couvent des Frères Mineurs de Grandson 1549 ACV - Fk 231). Photo Olivier Rubin. *Yverdon / Reconnoyssa[n]ce / de Egregie / hom[m]e Jaques / cuche Maystre aux ars / Bourgeois de La Ville / dyverdon et p[re]dic[n]t de grissiez.*

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse de l'association :

**Association vaudoise des archivistes
Case postale 51
CH-1001 Lausanne**

www.archivistes.ch

ava@archivistes.ch

CCP : 60-377052-4

Cotisations

- **Membre individuel** Fr. 30.-- par an
- **Membre collectif et institution** Fr. 90.-- par an
- **Membre étudiant / chômeur** Fr. 20.-- par an

Rapport d'activité 2014

Table des matières

| | |
|---|---------|
| • Informations générales | 1 |
| • Table des matières | 2 |
| • « Connaissez-vous l'Association vaudoise des archivistes ? » | 3 - 4 |
| • Membres du comité | 5 - 6 |
| • Membres de l'Association au 31.12.2014 | 7 - 12 |
| • Rapport d'activité 2014 | 13 - 14 |
| • Comptes 2014 et rapport du trésorier | 15 - 16 |
| • Budget 2016 | 17 |
| • A propos des terriers | 18 - 19 |
| • Synopsis de l'ouvrage « Les écrits s'envolent » de Charles Kecskeméti, Lajos Körmendy. | 20 - 21 |
| • Traitement et mise en valeur de cartes postales : la collection Raymond Schmid de la Bourgeoisie de Sion | 22 - 24 |
| • L'importance des archives pour les Droits de l'Homme | 25 - 33 |
| • Règlement du prix AVA | 34 |
| • Bulletin d'adhésion à l'Association vaudoise des archivistes | 35 |
| • Bulletins de commande de brochures | 36 |

CONNAISSEZ-VOUS L'ASSOCIATION VAUDOISE DES ARCHIVISTES ?

**L'ASSOCIATION VAUDOISE DES ARCHIVISTES,
CRÉÉE LE 1^{ER} OCTOBRE 1996 A POUR BUTS DE :**

- Permettre des rencontres et des échanges entre ses membres
- Diffuser des savoir-faire reconnus par la communauté professionnelle
- Développer des outils d'aide à la gestion des archives
- Participer aux réflexions sur le développement de l'activité archivistique dans le canton de Vaud
- Promouvoir la valeur et l'intérêt du patrimoine archivistique du canton de Vaud
- Faire connaître les formations et débouchés professionnels

NOUS ORGANISONS LES ACTIVITÉS SUIVANTES :

- Journées thématiques de formation – information, visites
- Publications
- Cours de paléographie
- Soutiens éditoriaux
- Participation à des groupes de travail

**L'ASSOCIATION VAUDOISE DES ARCHIVISTES
REPLIT CES OBJECTIFS EN
PARFAITE COMPLEMENTARITE AVEC
CEUX DEFENDUS PAR L'ASSOCIATION DES
ARCHIVISTES SUISSES, LES ARCHIVES COMMUNALES ET
LES ARCHIVES CANTONALES VAUDOISES**

L'ASSOCIATION EST LARGEMENT OUVERTE

- **AUX REPRÉSENTANTS DE PROFESSIONS VOISINES**

bibliothécaires, documentalistes, restaurateurs, conservateurs de musée ou de dépôts thématiques

- **AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES**

Union des communes vaudoises, Association des secrétaires municipaux, Confrérie des préfets

- **AUX UTILISATEURS DES ARCHIVES**

lecteurs, érudits, étudiants, chercheurs, généalogistes, héraldistes

- **AUX DÉTENTEURS DE FONDS D'ARCHIVES**

familles, collectivités, entreprises soucieuses de préserver et de transmettre leur patrimoine

L'ASSOCIATION ENTEND VALORISER ET PORTER

À LA CONNAISSANCE DU PUBLIC

LES RÉALISATIONS DE TOUS CEUX

QUI CONTRIBUENT À SAUVEGARDER

LA MÉMOIRE DE NOTRE CANTON

Membres du comité

Présidente

Mme Fabienne Chatelan

Archives communales de Morges
Chemin du Banc-Vert 5A
1110 Morges

Tél. 021 828 04 16
Fax 021 828 04 15
archives@morges.ch

Vice-présidente

Mme Cristina Bianchi

Archives de la Ville de Pully
Avenue du Prieuré 2
Case postale 63
1009 Pully

Tél. 021 721 35 52
Fax 021 721 31 15
cristina.bianchi@pully.ch

Trésorier

M. Frédéric Sardet

Archives de la Ville de Lausanne
Rue du Maupas 47
1004 Lausanne

Tél. 021 315 69 10
Fax 021 315 21 20
frederic.sardet@lausanne.ch

Membres

Mme Seyena Ahonyo

Loterie Romande
Rue Marterey 13
Case postale 6744
1002 Lausanne

Tél. 021 348 13 13
seyena.ahonyo@loro.ch

Mme Lorraine Filippozzi

Archives communales
Ville de Vevey
Rue du Lac 2
1800 Vevey

Tél. 021 925 34 47
lorrainefilippozzi@gmail.com

Mme Catherine Guanzini

Archives de la Ville d'Yverdon-les-Bains
Hôtel de Ville – Place Pestalozzi
Case postale 355
1401 Yverdon-les-Bains

Tél. 024 423 62 10
catherine.guanzini@yverdon-les-bains.ch

Mme Caroline Neeser

Cinémathèque suisse
Centre d'archivage
Chemin de la Vaux 1
1303 Penthaz

Tél. 058 800 03 67
Fax 058 800 03 90
caroline.neeser@cinematheque.ch

Secrétariat et comptabilité :

Valérie Bornand
Chemin du Mare 12
1115 Vullierens

valerie.bornand@hotmail.fr

Membres de l'Association au 31 décembre 2014

Membres collectifs (23 institutions) :

- Archives cantonales vaudoises, M. Gilbert Coutaz, rue de la Mouline 32, 1022 Chavannes-près-Renens
- Archives cantonales du Valais, rue des Vergers 7, 1950 Sion
- Archives historiques régionales, Mme Maria Costa, Via Ollietti 3, I-11100 Aoste
- Archives de la Ville de Lausanne, M. Frédéric Sardet, rue du Maupas 47, 1004 Lausanne
- Archives de la Ville de Sion, M. Patrice Tschopp, rue de la Tour 14, Case postale, 1950 Sion 2
- Association des Archives de la Commune de Martigny, Rue des Ecoles 3, 1920 Martigny
- Association des archivistes suisses (AAS), Secrétariat, c/o Büro Pontri GmbH, Solothurnstrasse 13, Postfach, 3322 Urtenen-Schönbühl
- Association vaudoise des secrétaires municipaux AVSM, M. Pierre-André Dupertuis, Greffe municipal, 1814 La Tour-de-Peilz
- Cinémathèque Suisse, Centre d'archivage, CP 5556, 1002 Lausanne
- DATAREC S.A., Mme Eveline Hasler, ch. de la Motte 5, 1024 Ecublens
- DOCUTEAM Sàrl, M. Baptiste de Coulon, Rue du Milieu 27, 2502 Bienne
- Établissement cantonal d'Assurance ECA, Secrétariat général, av. du Général-Guisan 56, Case postale 300, 1009 Pully
- Institut Benjamin Constant, UNIL, Bâtiment central, 1015 Lausanne-Dorigny
- JOBIN SA, M. Alain Paz, directeur, Avenue de Provence 10, 1007 Lausanne
- La Source, École romande de soins infirmiers, Archives, Mme Séverine Allimann, av. Vinet 30, 1004 Lausanne
- Musée des arts et des sciences, M. Daniel Glauser, av. des Alpes 10, 1450 Sainte-Croix
- Musée Suisse de l'appareil photographique, Grande Place 99, 1800 Vevey
- Musée olympique, Quai d'Ouchy 1, Case postale 1121, 1001 Lausanne
- Nestlé S.A., M. Albert Pfiffner, av. Nestlé 55, 1800 Vevey
- Secur'Archiv S.A., M. Vincent Bruat, 55, rte des Jeunes, 1227 Carouge GE
- Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL), place de la Riponne 10, 1014 Lausanne
- Tribunal fédéral suisse, Case postale, 1000 Lausanne 14
- Université de Lausanne, Service des Archives, M. Olivier Robert, Unicentre 214, 1015 Lausanne-Dorigny

Membres collectifs (149 Communes)

| | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| - Commune d'Aclens | La ferme de Commune | 1123 Aclens |
| - Commune d'Apples | rte de Cottens 17, CP 130 | 1143 Apples |
| - Commune d'Arzier | rue du Village 22 | 1273 Arzier-le-Muids |
| - Commune d'Aubonne | place du Marché 12, CP 133 | 1170 Aubonne |
| - Commune d'Avenches | Rue Centrale 33, CP 63 | 1580 Avenches |
| - Commune de Bassins | place de la Couronne 4 | 1269 Bassins |
| - Commune de Baulmes | Hôtel de Ville | 1446 Baulmes |
| - Commune de Begnins | route de St-Cergue 14 | 1268 Begnins |
| - Commune de Belmont-sur-Lausanne | rte d'Arnier 2, CP 64 | 1092 Belmont-sur-Lausanne |
| - Commune de Bercher | pl. du Collège 14, CP 10 | 1038 Bercher |
| - Commune de Bettens | ch. Neuf 1 | 1042 Bettens |
| - Commune de Bex | rue Centrale 1, CP 64 | 1880 Bex |
| - Commune de Bière | Hôtel de Ville | 1145 Bière |
| - Commune de Blonay | route du Village 45, CP 12 | 1807 Blonay |
| - Commune de Bougy-Villars | pl. de l'Ancienne-Eglise 5 | 1172 Bougy-Villars |
| - Commune de Bourg-en-Lavaux | Rte de Lausanne 2, CP 112 | 1096 Cully |
| - Commune de Boussens | Grand'Rue 1 | 1034 Boussens |
| - Commune de Bremblens | rue du Pressoir 1 | 1121 Bremblens |
| - Commune de Bretigny-sur-Morrens | rue du Village 3B | 1053 Bretigny-sur-Morrens |
| - Commune de Buchillon | rue Roger de Lessert 10, CP 34 | 1164 Buchillon |
| - Commune de Bullet | route de Sainte-Croix | 1453 Bullet |
| - Commune de Bursinel | Maison de Commune | 1195 Bursinel |
| - Commune de Bussigny/Lausanne | pl. de l'Hôtel-de-Ville 1, CP 96 | 1030 Bussigny-près-Lausanne |
| - Commune de Chamblon | rue du Village 1 | 1436 Chamblon |
| - Commune de Champagne | rue du Village 1 | 1424 Champagne |
| - Commune de Chardonne | rue du Village 19, CP 31 | 1803 Chardonne |
| - Commune de Chavannes-le-Veyron | rue des Fontaines 17 | 1148 Chavannes-le-Veyron |
| - Commune de Chésereux | rue du Vieux-Collège 38 | 1275 Chésereux |
| - Commune de Chevroux | Case postale 52 | 1545 Chevroux |
| - Commune de Chigny | rue des Vignerons 3 | 1134 Chigny |
| - Commune de Commugny | rte de Coppet 10 | 1291 Commugny |
| - Commune de Concise | En Chenaux 8, CP 102 | 1426 Concise |
| - Commune de Coppet | Grand'Rue 65 | 1296 Coppet |
| - Commune de Corcelles/Payerne | rue du Collège 5, CP 34 | 1562 Corcelles-près-Payerne |
| - Commune de Corseaux | rue du Village 4 | 1802 Corseaux |
| - Commune de Corsier-sur-Vevey | rue du Château 4, CP 75 | 1804 Corsier-sur-Vevey |
| - Commune de Cossonay | rue Neuve 1 | 1304 Cossonay |
| - Commune de Crissier | ch. de Chisaz 1, CP 146 | 1023 Crissier |
| - Commune de Croy | rue des Fontaines 12 | 1322 Croy |
| - Commune de Cuarnens | rte de l'Isle 2 | 1148 Cuarnens |
| - Commune de Cudrefin | Grand Rue 2, CP 1011 | 1588 Cudrefin |
| - Commune de Cugy | rue du Village 13, CP 23 | 1053 Cugy |
| - Commune de Daillens | rue J.-Villard Gilles 3 | 1306 Daillens |
| - Commune de Denges | Ancien Collège | 1026 Denges |
| - Commune de Duillier | ch. de Panlièvre 14, CP 29 | 1266 Duillier |
| - Commune de Dully | rte de Bursinel 29, CP 36 | 1195 Dully |

| | | |
|-----------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| - Commune d'Echallens | place du Château 4, CP 11 | 1040 Echallens |
| - Commune d'Echandens | Rue de la Gare 4, CP 77 | 1026 Echandens |
| - Commune d'Echichens | route du Village 16 | 1112 Echichens |
| - Commune d'Ecublens | Mon Repos, CP 133 | 1024 Ecublens |
| - Commune d'Essertines/Yverdon | rue du Milieu 7 | 1417 Essertines-sur-Yverdon |
| - Commune d'Etagnières | Rue du Bourg 2, CP 17 | 1037 Etagnières |
| - Commune d'Etoy | pl. Saint-Jaques 3 | 1163 Etoy |
| - Commune d'Eysins | rue du Vieux-Collège 1 | 1262 Eysins |
| - Commune de Faoug | rte de Salavaux 1a | 1595 Faoug |
| - Commune de Fey | rue de l'Ancien Four 6 | 1044 Fey |
| - Commune de Founex | rte de Châtaigneriaz 2 | 1297 Founex |
| - Commune de Froideville | rue du Village 16 | 1055 Froideville |
| - Commune de Genolier | place du Village 5 | 1272 Genolier |
| - Commune de Gimel | Case postale 68 | 1188 Gimel |
| - Commune de Gingins | rte de Trélex 4, CP 52 | 1276 Gingins |
| - Commune de Gland | Grand-Rue 38 | 1196 Gland |
| - Commune de Goumoëns | rue Château-Dessus 1, CP 11 | 1376 Goumoëns-la-Ville |
| - Commune de Grandcour | Case postale 35 | 1543 Grandcour |
| - Commune de Gryon | Maison de commune | 1882 Gryon |
| - Commune de Jorat-Menthue | rue du Collège 5 | 1062 Sottens |
| - Commune de Jouxens-Mézery | ch. de Beau-Cèdre 1 | 1008 Jouxens-Mézery |
| - Commune de Juriens | Rue du Collège 1 | 1326 Juriens |
| - Commune de La Rippe | rue des Quatre-Fontaines 2 | 1278 La Rippe |
| - Commune de La Sarraz | Grand-Rue 1 | 1315 La Sarraz |
| - Commune de La Tour-de-Peilz | Grand-Rue 46, CP 144 | 1814 La Tour-de-Peilz |
| - Commune de L'Abbaye | rte de l'Hôtel-de-Ville 14 | 1344 L'Abbaye |
| - Commune de Lavey-Morcles | rue Centrale | 1892 Lavey-Morcles |
| - Commune de Lavigny | rue de l'Eglise 2 | 1175 Lavigny |
| - Commune de Le Mont-sur-Lausanne | rte de Lausanne 16 | 1052 Le Mont-sur-Lausanne |
| - Commune de Le Vaud | Case postale 31 | 1261 Le Vaud |
| - Commune de Leysin | Maison de Commune | 1854 Leysin |
| - Commune de L'Isle | Place du Château 7, CP 14 | 1148 L'Isle |
| - Commune de Lonay | place de l'Eglise 3 | 1027 Lonay |
| - Commune de Lucens | place de la Couronne 1, CP 95 | 1522 Lucens |
| - Commune de Lully | Case postale 43 | 1132 Lully |
| - Commune de Lussy-sur-Morges | rte de Lully 2 | 1167 Lussy-sur-Morges |
| - Commune de Lutry | Le Château, CP 190 | 1095 Lutry |
| - Commune de Marchissy | place du Tilleul 6 | 1261 Marchissy |
| - Commune de Method | Rue de la Forge 22, CP 52 | 1438 Method |
| - Commune de Mézières | rue du Général-Guisan 4, CP 80 | 1083 Mézières |
| - Commune de Mies | rue du Village 1 | 1295 Mies |
| - Commune de Mollens | Administration communale | 1146 Mollens |
| - Commune de Montagny-Yverdon | Clos-Lucens 1 | 1442 Montagny-près-Yverdon |
| - Commune de Montanaire | rue de la Porte 3, CP 80 | 1410 Thierrens |
| - Commune de Montherod | rte de Gimel 3 | 1174 Montherod |
| - Commune de Montillier | rte de Sugnens 4, CP 50 | 1041 Poliez-le-Grand |
| - Commune de Montreux | Grand'Rue 73, CP 1117 | 1820 Montreux |
| - Commune de Montricher | rue du Bourg 3 | 1147 Montricher |

| | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|
| - Commune de Mont-sur-Rolle | rte du Château 1, CP 68 | 1185 Mont-sur-Rolle |
| - Commune de Morges | pl. de l'Hôtel-de-Ville 1, CP 395 | 1110 Morges 1 |
| - Commune de Morrens | pl. du Village 1 | 1054 Morrens |
| - Commune de Moudon | pl. Hôtel de Ville 1, CP 43 | 1510 Moudon |
| - Commune de Noville | Le Collège 1 | 1845 Noville |
| - Commune de Nyon | pl. du Château 3 | 1260 Nyon |
| - Commune d' Ollon | Bâtiment administratif, CP 64 | 1867 Ollon |
| - Commune d' Ormont-Dessus | Maison de commune | 1865 Les Diablerets |
| - Commune d'Oron | Case postale 35 | 1607 Palézieux-Village |
| - Commune de Paudex | rte de la Bordinette 5 | 1094 Paudex |
| - Commune de Payerne | Hôtel de Ville, CP 112 | 1530 Payerne |
| - Commune de Penthalaz | place Centrale 5 | 1305 Penthalaz |
| - Commune de Prangins | La Place, CP 48 | 1197 Prangins |
| - Commune de Préverenges | rue de Lausanne 23, CP 96 | 1028 Préverenges |
| - Commune de Prilly | rte de Cossonay 40, CP 96 | 1008 Prilly |
| - Commune de Provence | rue Centrale 2 | 1428 Provence |
| - Commune de Pully | av. du Prieuré 2, CP 63 | 1009 Pully |
| - Commune de Rances | rue du Collège 2 | 1439 Rances |
| - Commune de Renens | rue de Lausanne 33 | 1020 Renens |
| - Commune de Roche | Les Saulniers, CP 27 | 1852 Roche |
| - Commune de Rolle | Grand-Rue 44 | 1180 Rolle |
| - Commune de Romainmôtier-Envy | place du Bourg 7 | 1323 Romainmôtier-Envy |
| - Commune de Romanel/Lausanne | ch. du Village 24 | 1032 Romanel-sur-Lausanne |
| - Commune de Rougemont | Case postale 16 | 1659 Rougemont |
| - Commune de Savigny | rte de Mollie-Margot 4, CP 136 | 1073 Savigny |
| - Commune de Sévery | rue du Record Chauvet 8 a | 1141 Sévery |
| - Commune de St-Barthélemy | rte du Village 82 | 1040 Saint-Barthélemy (VD) |
| - Commune de St-Cergue | Place Sy-Vieuxville 1, CP 103 | 1264 Saint-Cergue |
| - Commune de Ste-Croix | rue Neuve 10, CP 221 | 1450 Sainte-Croix |
| - Commune de St-Légier-La Chiésaz | rte des Deux-Villages 23 | 1806 Saint-Légier-La Chiésaz |
| - Commune de St-Prex | ch. de Penguey 1A, CP 51 | 1162 Saint-Prex |
| - Commune de St-Saphorin (Lavaux) | chemin de l'Ancien Collège | 1071 Saint-Saphorin (Lavaux) |
| - Commune de St-Sulpice | rue du Centre 47, CP 201 | 1025 Saint-Sulpice (VD) |
| - Commune de Sullens | rue du Château 2, CP 12 | 1036 Sullens |
| - Commune de Trélex | place de la Tour 6 | 1270 Trélex |
| - Commune de Treycovagnes | Grand-Rue 26 | 1436 Treycovagnes |
| - Commune de Valbroye | rue du Collège 16, CP 56 | 1523 Granges-Marnand |
| - Commune de Valeyres-Montagny | rue de la Butte | 1441 Valeyres-sous-Montagny |
| - Commune de Valeyres-Rances | rue du Village 3 | 1358 Valeyres-sous-Rances |
| - Commune de Vaultion | place de l'Hôtel de Ville 1 | 1325 Vaultion |
| - Commune de Vevey | Rue du Lac 2, CP 1240 | 1800 Vevey |
| - Commune de Veytaux | rue du They 1 | 1820 Veytaux |
| - Commune de Villars-le-Terroir | rue du Midi | 1040 Villars-le-Terroir |
| - Commune de Villars-Sainte-Croix | Au Village 23 | 1029 Villars-Sainte-Croix |
| - Commune de Villars-sous-Yens | pl. de l'Église 1 | 1168 Villars-sous-Yens |
| - Commune de Villeneuve | Case postale 16 | 1844 Villeneuve |
| - Commune de Vuflens-la-Ville | rue de la Poste 10, CP 25 | 1302 Vuflens-la-Ville |
| - Commune de Vulliens | route du Village 21 b | 1085 Vulliens |

| | | |
|--------------------------------|-----------------------------|------------------------|
| - Commune de Vullierens | rue de l'Eglise 6 | 1115 Vullierens |
| - Commune de Vully-les-Lacs | rte d'Avenches 11, CP 67 | 1585 Salavaux |
| - Commune de Yens | chemin de la Poste 2, CP 38 | 1169 Yens |
| - Commune d' Yverdon-les-Bains | Hôtel de Ville, CP 355 | 1401 Yverdon-les-Bains |
| - Commune d' Yvonand | av. du Temple 8 | 1462 Yvonand |
| - Commune d' Yvorne | La Grappe 2 | 1853 Yvorne |

Membres individuels (89)

- | | |
|--|---------------------------------------|
| - Ahonyo Seyena | - Frochaux Pierrette |
| - Altenburger-Hasani Joëlle | - Geiser Anne – Cabinet des médailles |
| - Althaus Dominique | - Gilliéron Christian |
| - Aubert Jean-Luc | - Giorgianni Michèle |
| - Aubert Jean-Pierre | - Grange Didier |
| - Bally Daniel | - Grodecki Christophe |
| - Bardel Philippe | - Grote Michèle |
| - Béguelin Marcel | - Guanzini Catherine |
| - Benoit Sarah | - Guignard Henri-Louis |
| - Bezençon Vincent | - Guignet Janine |
| - Bize Philippe | - Guillot Vincent |
| - Bourban-Mayor Elisabeth | - Guisolan Jérôme |
| - Brand Patricia | - Hausmann Germain |
| - Burgy François | - Humbert Madeline |
| - Busset Mary-Claude | - Jacot Jean-François |
| - Buxcel Emile | - Kupfer Maurice |
| - Calisto Acacio | - Le Comte Guy |
| - Cardinaux Aurélie | - Lüthi-Graf Evelyne |
| - Carruzzo Sabine | - Magnin Eric |
| - Chapuisat Jean-Pierre | - Maillard Jean-Pierre |
| - CHUV centre codage-archivage médical | - Mottier Hélène |
| - Claudet René | - Nestlé SA – Lavanchy Lisane |
| - Codina Roig Marta | - Nicod Jean-Marc |
| - Commune de Penthérez | - Parrat René |
| - Contesse Eloi | - Pellaux Geneviève |
| - Cosandey Roland | - Pflug Léopold |
| - Coutaz Gilbert | - Pictet Robert |
| - D'Amico Daniel | - Piguet Lucien |
| - De Icco Fabrice | - Quinche Nicolas |
| - de Mulinen Pascale | - Raymond Denyse |
| - Defferrard Florian | - Renevier Laurent Christian |
| - Denebourg Hélène | - Riolo Charles C. |
| - Depoisier Michel | - Roch Nadia |
| - Dessonnaz Jean-Daniel | - Rochat Loïc |
| - Detrey Sophie | - Rochat Rémy |
| - Develey Yvette | - Ruegg Marcel |
| - Dubath Jean-Yves | - Seewer Bourgeois Eveline |
| - Ducraux Louis | - Spitale Erard Muriel – mse Conseil |
| - Duruz Olivier | - Steudler Brigitte |
| - Favez Pierre-Yves | - Tâche Fabienne |
| - Favre Jacqueline | - Tièche Julien |
| - Feihl Olivier | - Tissot Laurent |
| - Filippozzi Lorraine | - Tosetti Jean-François |
| - Forestier Pierre | - Tourn Christine |
| - Freymond Pierre | - Vuilleumier Christophe |
| | - Zbinden Annelise |

Membre étudiant (1)

- Rairoux Elodie

Six membres individuels ont rejoint notre association en 2014.

Six membres ont quitté l'association en 2014 et un membre est décédé.

Une commune a démissionné, suite à une fusion

Statistique des membres :

| | |
|------------------------------------|-----|
| Membres collectifs, institutions : | 23 |
| Membres collectifs, communes : | 146 |
| Membres individuels : | 89 |
| Membres étudiants/chômeurs : | 1 |

Total membres au 31 décembre 2014 **259**

=====

====

au 30.06.2001 = 250 membres
au 25.05.2002 = 256 membres
au 14.06.2003 = 254 membres
au 31.12.2004 = 260 membres
au 31.12.2005 = 264 membres
au 31.12.2006 = 267 membres
au 31.12.2007 = 268 membres
au 31.12.2008 = 260 membres
au 31.12.2009 = 261 membres
au 31.12.2010 = 262 membres
au 31.12.2011 = 258 membres
au 31.12.2012 = 261 membres
au 31.12.2013 = 261 membres

Rapport d'Activité 2014

En 2014, le comité s'est réuni à 4 reprises.

Au printemps 2014, l'AVA a organisé une demi-journée d'information sur la « Plateforme des archives communales ». Elle a invité des responsables du groupe de travail des utilisateurs AtoM à présenter l'avancée de leurs travaux. La présentation a eu lieu le jeudi 3 avril 2014 dans la salle du Conseil communal de la Ville de Lausanne. Pour rappel, cette plateforme internet créée en 2011, permet la saisie et la mise à jour des inventaires des archives communales et leur mise à disposition pour tous les publics. Les participants ont pu voir comment s'effectuait la saisie des inventaires en ligne selon les normes archivistiques en vigueur. L'AVA soutient ce groupe de travail depuis sa création, encourageant ainsi l'adhésion des petites et moyennes communes à ce projet archivistique.

La plateforme a été présentée une deuxième fois, par Mme Delphine Friedmann, responsable du groupe de travail des utilisateurs AtoM, à l'occasion de notre assemblée générale. Le groupe de travail a, lui aussi, invité deux membres du comité de l'AVA à ses rencontres des 9 et 16 décembre 2014, d'une part pour une présentation du logiciel, d'autre part pour entendre une présentation de la norme ISDF par M. Mathias Walter (travail de master, Pro Archives Conseils).

Un atelier pratique au cours duquel les participants auraient pu effectuer des exercices de saisie d'inventaire avec le logiciel AtoM, n'a malheureusement, pour des raisons d'organisation du groupe de travail, pas pu être mis sur pied.

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 20 juin 2014 à la Radio Télévision Suisse (RTS), à Lausanne. Mme Caroline Neeser a été élue en remplacement de Mme Nadia Roch, démissionnaire. Elle travaille à la Cinémathèque suisse où elle est responsable du secteur archives papier et fonds privés. Après la partie statutaire, M. Julien Stauffer, chargé de la communication de la Fondation pour la sauvegarde du patrimoine audiovisuel de la RTS (FONSART), constituée en 2005, a présenté la fondation, ainsi que la plateforme participative www.notrehistoire.ch. La lauréate du prix AVA 2013, Mme Carole Bertacco, a également présenté avec passion son travail, qui portait sur la valorisation des archives sonores parlées : « Projet de mise en valeur de l'émission d'information radiophonique « Escales », réalisée par Jean-Pierre Goretta. »

A l'occasion de l'assemblée générale de l'Association des archivistes suisses (AAS) à Lausanne, les 11 et 12 septembre, deux membres du comité ont tenu un stand d'information de l'AVA afin de représenter notre association. Pour faciliter l'organisation financière de l'évènement, le comité a autorisé l'utilisation du compte AVA pour effectuer différentes opérations financières (gestion des inscriptions, repas, sponsoring etc.) et accordé une garantie de déficit. Les membres de l'AVA ont reçu une invitation à cet évènement.

M. Pierre-Yves Favez, fraîchement retraité des ACV, a animé le cours de paléographie. Le thème a porté sur la lecture des terriers. Les participants ont grandement apprécié les trois séances qui se sont déroulées les jeudis après-midi 13, 20 et 27 novembre 2014, à Pully.

Le 10 décembre, Mme Cristina Bianchi a remis le prix AVA à Mme Coline Rémy pour son travail de Bachelor à la HEG, Filière Information Documentaire, intitulé « Traitement en mise en valeur de cartes postales : la collection Raymond Schmid de la Bourgeoisie de Sion ».

Le comité a organisé un voyage à Berne prévu au mois de novembre. Il comprenait, notamment, une visite des archives de l'Etat de Berne sous la direction de l'archiviste cantonal M. Nicolas Barras. Malheureusement, faute de personnes intéressées, la visite a dû être annulée.

Suite à une exposition itinérante dans les communes vaudoises intitulée « Du Pays de Vaud, évolution du territoire, des communes et des fusions de communes », une brochure, à la demande de municipalités de communes, a été réalisée par le Service cantonal des communes et du logement. Elle reprend les textes de l'exposition qui retracent notamment l'histoire du territoire de notre canton. L'AVA a accordé un soutien de 500 francs à ce projet.

Une subvention de 1'000 francs a été à nouveau accordée pour la publication MAS ALIS 2010-2012. Il s'agit du 3^e volume de la série intitulée « Les sciences de l'information: théorie, pratique et méthode » qui regroupe les meilleurs travaux de master réalisés dans le cadre du Programme de formation continue en archivistique, bibliothéconomie sciences de l'information. Ce programme de formation continue est proposé conjointement par les Universités de Berne et de Lausanne.

Le comité a également fait la promotion auprès de ses membres de l'excellent ouvrage de Charles Kecskemeti et Lajos Körmendy « Les écrits s'envolent : La problématique de la conservation des archives papier et numériques ». Lire le compte rendu de C. Bianchi en page 20.

Fabienne Chatelan
Présidente

Bilan au 31 décembre 2014

Soumis à l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2015

| | <u>Actif</u> | <u>Passif</u> |
|---|-----------------|---------------|
| 1000 Compte de chèque 60-377052-4 (0,050%) | 14'024.79 | |
| 1005 Compte de chèque 92-716688-9 « E-Deposito » (0.625%) | 54'185.85 | |
| 1010 Compte de chèque 12-321564-5 « Panorama 2 » | 5'468.35 | |
| 1020 Impôt anticipé à récupérer | 94.25 | |
| 1051 Débiteurs membres | 150.00 | |
| 1300 Actifs transitoires | 200.00 | |
| 2000 Panorama 2 | | 5'468.35 |
| 2100 Transitoires passifs | | 500.00 |
| Capital au 01.01.2014 | 61'188.60 | |
| 2400 Bénéfice de l'exercice 2014 | <u>6'966.29</u> | |
| 2500 Capital au 31.12.2014 | | 68'154.89 |
| | 74'123.24 | 74'123.24 |
| | 74'123.24 | 74'123.24 |

Compte de pertes et profits du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

| | <u>Débit</u> | <u>Crédit</u> |
|--|--------------|---------------|
| 600 Cotisations des membres | | 18'230.00 |
| 610 Dons des membres | | 140.00 |
| 620 Ventes brochures | | 100.00 |
| 630 Intérêts sur CCP | | 158.60 |
| <u>Frais généraux</u> | | |
| 400 Frais de bureau | 148.00 | |
| 405 Impressions (rapport annuel, adhésions AVA, etc.) | 2'017.95 | |
| 410 Frais de séances comité | 407.40 | |
| 415 Activités et manifestations y compris AG : | | |
| - Cours de Paléographie | 1'596.60 | |
| 416 Prix AVA – Mme Coline Remy | 600.00 | |
| 420 Ports et taxes postales | 938.46 | |
| 425 Site Internet www.archivistes.ch | 195.50 | |
| 430 Cotisations aux associations | 250.00 | |
| 435 Achat matériel de bureau | 0.00 | |
| 440 Salaires | 4'000.00 | |
| 450 Soutiens | 1'500.00 | |
| 460 Divers frais | 8.40 | |
| | 11'662.31 | 18'628.60 |
| 490 Bénéfice net | 6'966.29 | |
| | 18'628.60 | 18'628.60 |
| | 18'628.60 | 18'628.60 |

Rapport du trésorier – Exercice 2014

Une nouvelle fois, l'exercice s'est clôturé avec un bénéfice net. En 2014, ce bénéfice est de Sfr. 6'966.29. De ce fait, le capital de l'association ouvert le 1.1.2014 avec Sfr.61'188.60 se monte à Sfr 68'154.89 au 31 décembre 2014.

Depuis l'exercice 2009, le budget de l'AVA est géré de manière équilibrée et parfaitement maîtrisée. Le résultat de l'exercice est conforme aux attentes.

Le volume des recettes reste stable à plus de 18'000 francs, un montant qui fonde la préparation des budgets. La pérennité du prix AVA est acquise. Les frais salariaux restent maîtrisés (35% des dépenses), un geste justifié ayant été accordé à notre secrétaire comptable pour le suivi des opérations liées à la tenue de l'Assemblée générale de l'Association des archivistes suisses 2014, tenue à Lausanne.

Autres dépenses notables cette année : les frais réguliers d'édition du rapport annuel (17% des dépenses) et le cours de paléographie (11%).

Au chapitre des soutiens, on citera celui accordé à la brochure consacrée au pays de Vaud (Sfr. 500.-) et celui accordé à l'édition des travaux d'archivistiques issus de la formation continue en archivistique des universités de Lausanne et Berne.

A relever enfin que le projet Panorama 2 apparaît toujours dans le bilan, en lien avec la quote-part versée par les communes participantes au projet. Ces sommes sont gérées dans le cadre d'un compte spécifique, en accord avec le comité de l'AVA.

Le budget 2016 bénéficie donc comme par le passé, de la bonne capacité d'autofinancement de l'ordre de Sfr. 5000.-.

Frédéric Sardet
Trésorier

Budget pour l'année 2016

Soumis à l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2015

| | Budget 2016 | Comptes 2014 | Comptes 2013 |
|--|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Recettes | | | |
| 600 Cotisations des membres | 18'230.00 | 18'230.00 | 18'230.00 |
| 610 Dons des membres | 50.00 | 140.00 | 50.00 |
| 620 Ventes brochures | 0.00 | 100.00 | 105.00 |
| 630 Intérêts sur CCP | 150.00 | 158.60 | 274.10 |
| <i>Total des recettes</i> | 18'430.00 | 18'628.60 | 18'659.10 |
| Dépenses | | | |
| 400 Frais de bureau | 1'000.00 | 148.00 | 855.10 |
| 405 Impression dossiers/rapport | 2'000.00 | 2'017.95 | 1'796.10 |
| 410 Frais de séances comité | 500.00 | 407.40 | 561.50 |
| 415 Activités et manifestations y compris AG | 2'500.00 | 1'596.60 | 750.00 |
| 416 Prix AVA | 600.00 | 600.00 | 600.00 |
| 420 Ports et taxes postales | 1'300.00 | 938.46 | 1'074.74 |
| 425 Site Internet www.archivistes.ch | 500.00 | 195.50 | 197.00 |
| 430 Cotisations aux associations | 310.00 | 250.00 | 310.00 |
| 435 Achat matériel de bureau | 0.00 | 0.00 | 700.00 |
| 440 Salaires | 3'500.00 | 4'000.00 | 2'750.00 |
| 450 Soutiens divers | 4'000.00 | 1'500.00 | 1'500.00 |
| 460 Divers | 1'000.00 | 8.40 | 0.00 |
| <i>Total des charges</i> | 17'210.00 | 11'662.31 | 11'563.18 |
| Solde pour balance : bénéfice | 1'220.00 | 6'966.29 | 6'818.12 |

A propos des terriers

Le cours de paléographie donné par l'AVA en 2014 avait pour thème les terriers. Comme leur nom l'indique, ces documents concernent les biens fonciers et sont en quelque sorte depuis le XIII^e siècle les prédécesseurs du cadastre établi dans le canton de Vaud après la Révolution de 1798. L'introduction à la série F (section qui les regroupe majoritairement) du *Guide des Archives cantonales vaudoises*, Chavannes-près-Renens, 1993, p. 47, les présente ainsi :

«Représentative de la structure féodale de la propriété foncière, cette série est essentiellement composée de documents désignés sous le terme générique de **terriers**.

Les terriers (complétés par d'autres documents plus succincts appelés rentiers ou cottets) recouvrent des volumes de reconnaissances de biens prêtées par des paysans principalement, tenanciers des terres qu'ils exploitent, en faveur de leurs seigneurs-propriétaires respectifs, déclarations faites sous serment devant un notaire (nommé généralement commissaire) et enregistrées par ses soins. Ce genre de documents fut maintenu par l'administration bernoise à la suite de celle de la Savoie.

L'intérêt des terriers, que l'on appelle en Suisse romande «grosses de reconnaissances» ou «extentes», est manifeste au point de vue de la généalogie, de la démographie historique et de l'histoire de la condition des personnes, qu'elles soient libres ou non libres, de la fiscalité (redevances et charges féodales) et de la toponymie.

Pour pallier aux difficultés issues du morcellement des propriétés, les reconnaissances contenues dans les terriers furent accompagnées dès la fin du XVII^e siècle de plans visuels (levés à vue) puis géométriques (levés par arpentage), regroupés dans la série **GB**. Terriers et plans constituent l'embryon de ce que les gouvernants de l'Helvétique nommeront le cadastre.»

Les Archives cantonales conservent ainsi plus de 4300 documents établis sous forme de registres, de cahiers ou de rouleaux, voire même de feuilles volantes, rédigés sur parchemin ou papier en latin et en français, dont la consultation nécessite souvent des connaissances paléographiques. Le cours a tenté de refléter leur diversité au moyen des exemples suivants :

1. Grandson Hôpital 1568 – *introduction d'un terrier*
2. Pully 1632 – *répertoire d'un terrier*
3. Bavois 1696 – *reconnaissance avec renvoi à un plan cadastral*
4. Chaulin 1523 – *reconnaissance d'une femme*
5. Vevey / Preux 1577-1612 – *rentier*
6. Vevey / Vieux Mazel 1577-1612 – *rentier*
7. Corcelles 1554-1557 – *introduction d'une grosse de fief noble*
8. Corcelles 1589 – *début d'une reconnaissance de fief noble*
9. Pierrefleur 1548 – *la généalogie du chroniqueur urbigène Pierrefleur*
10. Lausanne 1670 – *les droits du souverain, LL. EE. de Berne*
11. Château-d'Oex 1592-1 – *introduction d'un autre type de documents : le bornage*

12. Château-d'Oex 1592-2 – *bornage de dîmes*

13. Baptême 1488 – *ou la surprise recelée par un terrier : l'inscription d'un baptême...*

14. Châtelard 1792 – *complément à une convention de travail de commissaires*

Pour une part, les terriers concernent les droits du souverain (comtes puis ducs de Savoie, LL. EE. de Berne) et revenus qu'il en percevait – par exemple les reconnaissances de fiefs nobles où les seigneurs vassaux déclarent leurs propres droits et détaillent les rentes dues annuellement par les tenanciers placés sous leur juridiction. A leur tour, ces seigneurs font lever ce qu'on a appelé des reconnaissances, soit les déclarations passées devant notaire par les tenanciers qui portent souvent sur des biens possédés par plusieurs générations consécutives, parfois énumérées jusqu'à cinq d'entre elles... Et comme les commissaires à terriers procédaient à une rénovation environ une fois par génération, on en voit l'utilité pour les généalogistes : un arbre peut ainsi être reconstitué au moins partiellement quand on dispose d'une succession de terriers.

Une partie des registres classés comme terriers porte les bornages ou délimitations pour la perception de droits seigneuriaux : leur établissement était rendu nécessaire par leur enchevêtrement pour permettre notamment de définir concrètement les pièces soumises à la dîme de celles qui en étaient exemptes...

Enfin, ces documents peuvent receler quelques surprises bienvenues. On sait par exemple que les comptes des établissements ecclésiastiques n'ont pas été conservés... et on en a retrouvé quelques-uns remontant au temps de la grande peste de 1348-1349, réutilisés par l'abbaye de Hautcrêt pour la reliure de ses volumes de reconnaissances de la fin du XV^e siècle ! Et c'est à la même époque qu'Amédée de Gingins a jugé bon d'inscrire la naissance et le baptême de sa fille à la fin d'un volume de reconnaissances prêtées par ses tenanciers... En outre, plusieurs de ces volumes sont ornés d'armoiries, de majuscules ornées, à l'occasion accompagnées de caricatures ou autres dessins qui ne sont pas forcément en relation avec le contexte ; quelques exemples de ces grotesques et autres illustrations ont été publiés dans le *Guide des Archives cantonales* susmentionné.

Comme les terriers formaient les éléments de base pour l'établissement ou la confirmation des droits féodaux, les *Bourla-Papey* s'intéressèrent tout particulièrement à eux et en brûlèrent un grand nombre en 1802. Certaines régions souffrent donc de lacunes importantes.

En principe, ces documents qui tenaient lieu de cadastre sont conservés par les Archives cantonales, mais certaines archives communales en détiennent, tout comme quelques familles jadis détentrices de seigneuries et certains particuliers. Ils constituent une source importante pour l'histoire administrative, économique et sociale encore relativement peu mise à contribution. On peut noter pour terminer que les Archives cantonales vaudoises, en collaboration avec l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, ont entrepris la numérisation de ces quelques 4300 documents, dont le nombre de prises de vue a été estimé à 1 600 000, chacune étant établie page à page...

Pierre-Yves Favez
Ancien archiviste

Charles Kecskeméti, Lajos Körmendy
Les écrits s'envolent : la problématique de la conservation des archives papier et numériques
Editions Favre, Paris, 2014, 208p.

Le titre de cet ouvrage contredit la locution latine *verba volant, scripta manent* (*les paroles s'envolent, les écrits restent*) qui date de plus de 2'000 ans ... D'autre part, il cite plus loin le fait que depuis 500 ans, nous pouvons lire des livres, qu'en sera-t-il des prochaines 500 années ?

Les auteurs proposent dans cet ouvrage, accessible même au public non spécialisé, un condensé de l'évolution archivistique dans le monde, analogue et numérique, ainsi que les défis auxquels l'archiviste a dû et doit se confronter pour devenir pro-actif dans un monde toujours en mouvement.

Charles Kecskeméti, secrétaire général du Conseil International des Archives de 1962 à 1998, et Lajos Körmendy, spécialiste en informatique et conservation ayant travaillé aux Archives Nationales de Hongrie, proposent un livre bien structuré sur le thème des archives et de leur pérennisation à travers le temps, chaque fois que s'ouvre une nouvelle ère politique, administrative et/ou technologique. Il a pour but de sensibiliser les décideurs et réconcilier les conservateurs d'archives peu à l'aise dans le monde numérique. Les auteurs démontrent comment doit s'insérer l'avènement de l'informatique dans la continuité archivistique, pour assurer l'authenticité des documents et la bonne gouvernance d'une administration, d'un pays.

La première partie du livre survole brillamment l'histoire de la pensée et de la pratique archivistique des trois derniers siècles en Europe et dans les pays anglo-saxons, passant du *De Diplomatica* du bénédictin Jean Mabillon au professeur Luciana Duranti et son projet de diplomatie actuelle *InterPares*, tout en mentionnant les créateurs des principes qui fondent la discipline aujourd'hui encore, comme Jenkinson, et le principe de respect des fonds. Kecskeméti fait l'historique du développement des archives d'Etat et des sociétés d'archivistique, ainsi que de l'impact de la coopération internationale sur la théorie et la pratique professionnelles.

Le préarchivage puis le *records management* sont mis en perspective par rapport à la gestion des masses de documents qui ne cessent d'augmenter. L'antinomie de l'accès et de la protection de la vie privée versus l'intégrité du patrimoine sont également évoqués, créant toute une législation à partir des années 1970-1980, et soulignant les défis toujours plus nombreux à relever pour sauvegarder l'information. Dans la deuxième partie, Körmendy, quant à lui, propose une analyse utile, concise, claire et minutieuse des propriétés des différents types de documents électroniques, des conditions et des étapes de leur production et des opérations périodiques auxquelles le professionnel doit procéder pour en assurer la sauvegarde.

Comme le mentionne le rédacteur de la préface, l'auteur fait ressortir avec force que « les deux données fondamentales, la volatilité du document numérique et le changement permanent des outils d'accès sont antinomiques par rapport à la norme fondamentale des archives, la conservation dans la très longue durée... ».

Si l'on veut pouvoir consulter des documents natifs électroniques dans 500 ans, il est nécessaire de mettre en place toutes sortes de processus qui ne ressortissent pas uniquement à la technologie, mais également à l'archivistique et à ses outils de travail (acquisition, évaluation, gestion, conservation) et aux législations de plus en plus nombreuses sur le sujet.

L'objectif de leur conservation pérenne consiste à préserver leurs valeurs réelles et potentielles pour que les centres d'archives puissent remplir les fonctions qui leur sont attribuées.

Densité, volatilité, vulnérabilité sont des mots récurrents dans cette analyse, par ailleurs très accessible, des documents électroniques. Les éléments constitutifs du document d'archive, les métadonnées, les normes de description (EAD/XML, OAIS, ISAD-G, MOREQ, etc.), l'intégrité, l'authenticité et les caractéristiques essentielles des documents numériques, ainsi que les formats de sauvegarde sont des données essentielles à la mise en place d'une stratégie de conservation pérenne qui puisse fonctionner. L'auteur souligne avec raison qu'elles doivent cependant être couplées avec les fonctions de base de l'archivistique qui sont, entre autres, un traitement archivistique convenable du document et de son dossier/fichier à l'aide de plans de classement et de hiérarchie des fonds. Un amas d'informations indistinctes est tout aussi peu lisible sous format papier que sous forme électronique.

Bien que le lecteur ait clairement compris que le point faible de l'informatique est la conservation, et tous les risques inhérents, l'ouvrage se termine sur une lueur d'espoir grâce à la prise de conscience internationale de la nécessité de trouver des solutions communes pour assurer la continuité de la gestion de l'information et par là-même de la mémoire patrimoniale.

Cet ouvrage sera lu avec profit par tous les praticiens de la discipline et devrait trouver sa place dans la bibliothèque de tous les centres archivistiques et de formation.

Cristina Bianchi
Vice-présidente

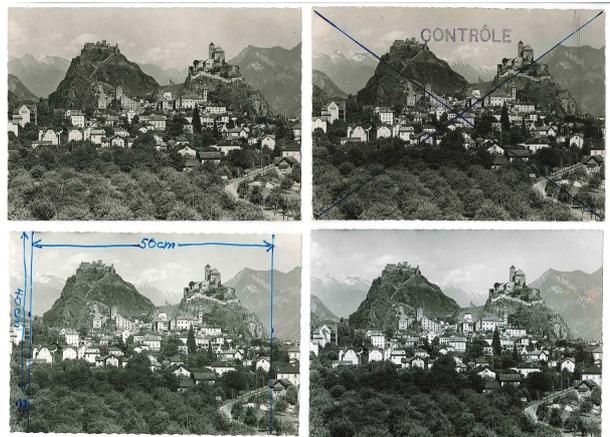
Traitement et mise en valeur de cartes postales : la collection Raymond Schmid de la Bourgeoisie de Sion



Dans le cadre de mon travail de Bachelor réalisé en 2014 au dernier semestre de ma formation à la Haute école de gestion de Genève en Information documentaire, j'ai été amenée à me pencher sur une collection de cartes postales anciennes et semi-modernes appartenant à la Bourgeoisie de Sion. Mandatée par cette institution, j'avais pour objectifs d'élaborer une stratégie de traitement de ce fonds et de

l'appliquer, ainsi que de proposer des projets de mise en valeur.

La particularité de cette collection est qu'elle a été rassemblée par un photographe lui-même éditeur de cartes postales. Cet ensemble regroupe dès lors des cartes postales chinées à gauche et à droite ainsi que ses propres éditions, comprenant certains travaux préparatoires. Au total, ce sont 1'774 pièces, classées par sujet et lieu par le photographe collectionneur, qui ont été inventoriées, classées et reconditionnées.



Chevauchant la fin du 19^{ème} siècle jusqu'aux années 1970, la collection illustre principalement Sion, offrant ainsi une vision historique intéressante de la ville. Outre les nombreuses vues générales, on y découvre les châteaux de Valère et Tourbillon sous toutes les coutures, d'autres monuments historiques, églises et chapelles, places et rues d'antan, passant des charrettes aux automobiles, traversant ainsi près d'un siècle de changements progressifs. Certaines cartes circulées nous renvoient des bribes des siècles passés. Extraits de vie, on s'y glisse malgré nous avec curiosité et attendrissement. Les écritures d'antan laissent entrevoir les souvenirs d'une époque révolue, une époque où le téléphone n'occupait pas la même place qu'aujourd'hui et où le message calligraphié régnait en maître.

Ce photographe à l'origine de cette collection, c'est Raymond Schmid. Né dans la belle cité médiévale de Sion en 1900, il est le troisième photographe de la famille. Durant toute sa carrière, il fixe sur pellicule la vie sédunoise et offre ainsi un beau panorama de la société valaisanne d'antan. Ses fonds photographiques sont d'ailleurs conservés et mis en valeur par la Médiathèque Valais – Martigny. Et c'est justement avec cette institution que j'ai eu l'occasion de collaborer pour la suite de mon travail. Grâce à cette riche collaboration, ces cartes postales ont pu également être en grande partie numérisées, cataloguées et indexées, l'objectif étant à terme de les mettre à disposition du public grâce à la base de données en ligne de la Médiathèque « Mémoire audiovisuelle du Valais ». Cette collection est désormais conservée de manière pérenne aux Archives de la Ville de Sion.

La seconde partie de mon travail, plus théorique, avait comme aboutissement la proposition de projets de mise en valeur de cette collection. Pour cela, j'ai tout d'abord tenté de cerner la notion de valorisation et ce que cela signifie plus concrètement dans le contexte des archives. Ensuite, des pistes de réflexions autour de la mise en valeur d'archives sont présentées. J'ai décidé de m'intéresser à l'archive en tant que vecteur d'émotions – à la fois pour l'archiviste et le public –, sur les riches potentiels d'une collaboration entre les milieux artistiques et archivistiques, ainsi qu'à l'archive vue comme un outil pédagogique et son intégration dans le domaine de l'éducation, en prenant notamment en compte les objectifs du Plan d'études romand (PER).

Afin de pouvoir m'inspirer de ce qui se fait déjà en matière de valorisation d'archives iconographiques, j'ai fait une revue de la littérature et mis en avant quelques exemples choisis, distinguant les mises en valeur dites physiques (expositions, publications, ...), les mises en valeur numériques (banques de données, réseaux sociaux, outils du web 2.0, ...) et les mises en valeur mixtes, jouant entre l'animation, l'art et l'humour.

En prélude aux propositions de projets, un tour d'horizon historique, touristique et sociologique de la carte postale m'a semblé pertinent, afin de mieux cibler les particularités de cet objet duel, à la convergence de l'image et de la correspondance.

Ces trois chapitres m'ont permis enfin d'élaborer dix projets de mise en valeur. Présentés sous la forme de fiches techniques brèves, ils sont accompagnés d'une estimation du degré de rapidité de réalisation et des coûts approximatifs, ainsi que d'illustrations si le sujet s'y prêtait. Ces propositions de mise en valeur sont larges et dépassent le cadre de la publication et de l'exposition. Parfois « farfelues », parfois simples et dans l'air du temps, elles essaient de décroiser au maximum les domaines tant archivistique, touristique et artistique, dans une optique d'intégration dans la société, qu'elle soit virtuelle ou non. Pensées dans le cadre du mandat de la Bourgeoisie de Sion et pour une collection de cartes postales, elles peuvent toutefois être adaptées à d'autres contextes et d'autres fonds d'archives iconographiques.

Au vu du chapitre théorique sur la valorisation, des différentes pistes de réflexions émises et des exemples concrets, force est de constater que les archives sortent bien souvent de leur cadre initial. Aux archivistes alors de faire le pas vers le public et vers une valorisation « nouvelle », plus que prometteuse.

Coline Rémy
Spécialiste en information documentaire
Lauréate du prix AVA 2014

Le travail de Bachelor de Mme Rémy peut être consulté en ligne à l'adresse suivante :
http://doc.rero.ch/record/232925/files/TDB_Remy_Coline.pdf

L'importance des archives pour les Droits de l'Homme : Preuves quotidiennes dans le Bulletin du Groupe de travail des Droits de l'Homme du Conseil International des Archives

(publié sur les sites de l'ICA, Unesco et Association des Archivistes Suisses en anglais et en français).

Le groupe de travail sur les Droits Humains (GTDH) s'est créé dans des circonstances difficiles au Congrès du Conseil International des Archives (ICA) à Kuala Lumpur en 2008. A cause des termes utilisés «Droits Humains» en Malaisie, il eut de la peine à trouver une place dans le programme, et même à réserver une salle de réunion...

Dans le sillage de cette première réunion, le GTDH demanda au Conseil Exécutif de l'ICA à être reconnu comme organe officiel, ce qui fut fait. Il fonctionne maintenant avec un bureau exécutif, un petit budget et une page sur le site de l'ICA. Depuis décembre 2009, la présidente du GTDH publie chaque mois sur le site de l'UNESCO et de l'ICA un bulletin en anglais analysant un à un les articles de la *Déclaration des Droits de l'Homme*, puis les articles des *Principes relatifs à l'accès aux Archives*, les mettant en relation avec la problématique des archives. Dans la deuxième partie de l'article, elle donne ensuite des nouvelles par pays concernant les actions et l'impact des archives sur les droits humains, les lois édictées, etc. L'auteure de cet article les traduit régulièrement en français et poste la série sur le site de l'AAS et dans VSA-News. A lire sur le site <http://www.vsa-aas.org/fr/doku/archives-et-droits-de-lhomme/>, ou <http://icarchives.webbler.co.uk/?lid=12315&bid=1082>.

La présidente du GTDH, Trudy Huskamp Peterson, est une spécialiste de cette thématique, elle se déplace dans beaucoup de pays à risque pour évaluer les fonds d'archives gouvernementaux et s'occupe également des archives des Commissions de Vérité sur lesquelles elle a publié, entre autres, *Final Acts : A Guide to Preserving the Records of Truth Commissions*, en 2005 et *Application of ISAD-G for Human Rights Archives*, ICA, 2012.

Le travail quotidien des archivistes semble parfois très éloigné de l'action sur le terrain et n'avoir qu'un impact rétroactif sur l'histoire... alors que ces articles démontrent qu'une gestion appropriée de certains documents peut changer le cours de l'histoire humaine et individuelle.

1. Le Bulletin du GTDH et la Déclaration des Droits de l'Homme.

Le bulletin a été lancé en décembre 2009, 61 ans après que les Nations Unies ont adopté la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), le 10 décembre 1948 à Paris. Les rédacteurs étaient clairs: il s'agissait d'une déclaration universelle et non d'une déclaration des Nations Unies. Le Préambule de la Déclaration proclame que « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde ».

Comme les archivistes le savent certainement, les documents sont essentiels à la protection de ces droits et à l'obtention de recours lorsque ces droits sont violés. Le lien entre droits humains et archives est fort et complexe.

Dans chaque bulletin mensuel, Trudy Huskamp Peterson cite un des 30 articles de la DUDH, l'histoire de sa rédaction et de son approbation, et le type d'archives essentielles liées à cet article. Ensuite, en lisant les journaux et les informations en ligne, elle ajoute les nouvelles du mois mentionnant les archives dans monde entier. Le bulletin a commencé avec trois pages, et comporte maintenant plus de 13 pages ! Le thème des archives semblent être devenu un sujet inévitable dans les médias sociaux !

Voici un exemple, avec l'explication du contexte, qui est spécialement intéressant pour le monde des archives.

Déclaration universelle des droits de l'homme, Article 27

- 1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.*
- 2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.*

L'Article 27 semble à la fois donner et reprendre, mettre l'accent sur la propriété commune et la propriété privée. Le premier paragraphe donne à chacun le droit de «jouir» et de «participer», tandis que le second paragraphe donne à un individu le droit de protéger les «intérêts moraux et matériels» de son travail. Cependant, aussi large que semble l'affirmation dans le premier paragraphe, Johannes Morsink souligne qu'elle se réfère à "la communauté", niant ainsi implicitement que plusieurs communautés existent au sein des Etats et que les minorités ont le droit de participer au sein de leurs propres communautés culturelles. Les débats sur les droits des minorités au sein des sessions de rédaction de la DUDH étaient controversés et complexes, mais finalement la Déclaration ne comprend pas d'article séparé sur les droits des minorités, bien que les droits des minorités soient expressément pris en compte dans les articles sur la religion et l'éducation. (Morsink, *The Universal Declaration of Human Rights : Origins, Drafting and Intent*, pp. 269-280).

Le deuxième paragraphe a carrément placé les rédacteurs dans les débats sur le droit d'auteur et le droit des brevets, et certains délégués ont fait valoir que ces concepts fondés sur le droit ne devaient pas être inclus dans la Déclaration. Le deuxième paragraphe a également mis sur la table les positions internationales contradictoires quant à savoir si les créateurs ont le «droit moral» de contrôler leur travail, même après que l'œuvre a été vendue ou s'il y a rupture du droit d'auteur. Cependant, plusieurs facteurs ont contribué à l'addition finale de ces deux paragraphes : l'influence de l'UNESCO nouvellement créée qui met l'accent sur la culture; la conférence de juin 1948 sur la Convention du droit d'auteur international de Berne, qui a révisé la clause relative aux droits moraux dans la Convention; et en avril 1948, la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme qui comprenait une disposition du droit d'auteur. Néanmoins, cela reste un article portant deux idées très distinctes.

Le Pacte international de 1966 relatif aux droits économiques, sociaux et culturels a suivi l'exemple de la Déclaration, stipulant dans l'article 15 (1) (c) que chaque État partie doit "reconnaître le droit de chacun. . . pour bénéficier de la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il [ou elle] est l'auteur".

Peter K. Yu note, dans son analyse en profondeur de l'article 27 de la DUDH, et l'article du Pacte et des droits de l'homme, que "le sens de l'article 27 (2) de la DUDH et l'article 15 (1) (c) du Pacte n'ont pas beaucoup changé depuis l'adoption des instruments", leur donnant un "impact significatif" sur le développement des régimes du droit de propriété.

(Peter K. Yu, "Reconceptualizing Intellectual Property Interests in a Human Rights Framework,")

http://74.220.219.58/~drafting/sites/default/files/paper_article/Yu_Human%20Rights%20and%20IP%20Framework.pdf.)

Les archivistes le savent, les questions de vie culturelle et le droit des créateurs sont un thème central de notre travail. Les archives de l'UNESCO et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sont essentielles pour comprendre le développement de ces droits, de même que ceux des administrations culturelles gouvernementales, les offices des brevets, marques et droits d'auteur, les tribunaux et les assemblées législatives. Les archives du secteur privé documentent également abondamment ces droits. Par exemple, la Phonothèque juive de Dartmouth a récemment mis en ligne sa base de données contenant près de 40'000 chansons, des émissions et des interviews qui reflètent une gamme de la vie culturelle juive: <http://thedartmouth.com/2012/04/16/news/archive>.

La lutte en cours pour savoir qui détient les droits sur les documents de Franz Kafka avait été mentionnée dans les nouvelles précédentes ; une enquête de la police israélienne essayait de déterminer si certains manuscrits de Kafka, trouvés il y a un mois, avaient été volés. <http://www.haaretz.com/news/national/israel-police-probing-possible-theft-of-kafka-papers-1.426392>. Et aux Philippines, le président a ordonné à toutes les administrations gouvernementales de remettre leurs films originaux et autres audio-visuels à la National Film Archive afin de préserver la richesse artistique et historique du pays. <http://www.zambotimes.com/archives/46611-Aquino-orders-preservation-of-all-Philippine-films-and-audio-visuals.html>.

Quelle que soit la source, toutes les archives contiennent des éléments concernant les droits énoncés à l'Article 27. Dix ans après que la Déclaration universelle a été adoptée, Eleanor Roosevelt, la présidente de la Commission des Nations Unies des Droits de l'Homme qui a rédigé la Déclaration, s'est présentée devant l'Organisation des Nations Unies pour présenter un guide afin que l'action communautaire soutienne les idéaux de la Déclaration. Elle a déclaré :

Où, après tout, les droits universels de l'homme commencent-ils ? Dans de petits endroits, à proximité de la maison - si proches et si petits qu'ils ne peuvent être vus sur aucune carte du monde. Pourtant, ils sont le monde de la personne individuelle : le quartier qu'elle habite; l'école ou le collège qu'elle fréquente; l'usine, la ferme ou le bureau où elle travaille. Tels sont les endroits où chaque homme, femme et enfant cherche une justice équitable, une égalité des chances, une même dignité pour tous, sans discrimination. Si ces droits n'ont pas de sens ici, ils ont peu de sens ailleurs. Sans une action citoyenne concertée pour les respecter près de chez soi, tous les espoirs de progrès dans le reste du monde seront vains. <http://www.udhr.org/history/inyour.htm>

Nous pouvons appliquer cette vision à la conservation des archives locales et régionales ...

2. Le Bulletin et les Principes relatifs à l'accès aux Archives

Le thème de la DUDH épuisé, Trudy Peterson propose de continuer le bulletin avec, en introduction, les articles des *Principes relatifs à l'accès aux Archives*, qui ont été acceptés par l'ICA en août 2012. (Publiés sur <http://www.ica.org/13620/botes-outils-guides-manuels-et-lignes-directrices/principes-relatifs-lacccs-aux-archives.html>).

Les chercheurs le disent eux-mêmes, lorsqu'ils demandent aux archivistes l'accès à des documents confidentiels, ils obtiennent habituellement l'une des quatre réponses: "Cette sorte de document n'a jamais été créée"; "ces archives ont été détruites"; "nous n'avons pas ces documents"; "vous ne pouvez pas voir ces documents". Pour les personnes qui se voient refuser l'accès aux documents importants pour eux, pour une raison quelconque, l'accès est urgent et il reste du travail à accomplir pour réformer l'accessibilité.

Le Conseil international des Archives, dans une étape qui devrait permettre l'examen de la politique d'accès dans chaque centre d'archives, a adopté les *Principes relatifs à l'accès aux archives* à son assemblée générale annuelle d'août 2012. Les *Principes*, au nombre de dix avec les textes explicatifs, adressent les problèmes d'accès dans les archives publiques et privées, les archives des entreprises et des organisations confessionnelles, les établissements scolaires et les archives détenant des fonds privés. Les *Principes* sont accompagnés d'une introduction qui décrit l'objet et la portée des principes et des responsabilités partagées pour leur mise en œuvre. L'introduction résume l'esprit des *Principes* dans le paragraphe d'ouverture:

“Les archives sont conservées pour être utilisées par les générations présentes et futures. Le service consistant à communiquer les archives lie les services d'archives au public ; il fournit aux usagers des informations sur l'institution et sur ses fonds ; il influence la décision du public de faire ou non confiance aux gardiens de l'institution des archives et à la qualité du service qu'ils fournissent. Les archivistes promeuvent une culture d'ouverture, mais acceptent des clauses de non-communicabilité exigées par les lois et autres sources de régulation, par la déontologie ou par les exigences des donateurs. Lorsque la non-communicabilité est inévitable, elle doit être claire et limitée dans sa portée et sa durée. Les archivistes encouragent les responsables à formuler des mandats clairs et des clauses d'accès cohérentes, mais en l'absence de lignes directrices non équivoques, les archivistes déterminent s'il est approprié de communiquer les archives en tenant compte de la déontologie professionnelle, de l'équité et de la justice, et des exigences juridiques. Les archivistes font en sorte que les clauses de non-communicabilité soient appliquées de manière juste et raisonnable, empêchent l'accès non autorisé à des archives dont la communication est limitée, et fournissent l'usage le plus large possible des archives par le contrôle des clauses de non-communicabilité et l'abandon rapide de celles-ci lorsqu'elles ne se justifient plus. Les archivistes se conforment aux Principes d'accès aux archives dans la formulation et la mise en œuvre des politiques d'accès.”

L'accès à des groupes particuliers de documents et pour des utilisateurs particuliers sera toujours problématique. La gestion des accès n'est jamais facile, mais avec les *Principes*, les chercheurs et les archivistes ont un document à utiliser qui permet d'avoir une conversation significative sur la disponibilité des dossiers pour la consultation, lié à la fois à l'autorisation légale et à l'existence d'instruments de recherche.

En voici un exemple :

Principe 1. Le public dispose du droit d'accès aux archives des organismes publics. Tant les organes publics que privés devraient ouvrir leurs archives de la façon la plus large possible.

L'accès aux archives de l'administration publique est essentiel pour une société informée. La démocratie, la capacité à rendre des comptes, la bonne gouvernance et l'engagement civique exigent la garantie juridique que les personnes auront accès aux archives des organismes publics produites par des gouvernements nationaux, des territoires autonomes et des administrations locales, des institutions intergouvernementales, et par toute organisme et toute personne physique ou morale exerçant des fonctions publiques ou fonctionnant avec des fonds publics. Toutes les archives des organismes publics sont ouvertes au public sauf si elles relèvent d'une exception juridiquement fondée.

Texte explicatif : Les institutions tant publiques que privées détenant des archives privées n'ont pas l'obligation légale d'ouvrir leurs archives à des usagers externes, sauf législation spécifique, exigence ou règlement juridique leur imposant cette responsabilité. Cependant de nombreuses archives privées détiennent à la fois des documents institutionnels et des papiers personnels qui ont une valeur importante pour comprendre l'histoire sociale, économique, religieuse, communautaire et personnelle, ainsi que pour faire progresser la pensée et soutenir le développement. Les archivistes travaillant dans des institutions privées et gérant leurs archives les encouragent à fournir au public l'accès aux archives, en particulier si ces institutions détiennent des archives dont la connaissance permettra de protéger des droits ou de profiter à l'intérêt public. Les archivistes mettent l'accent sur l'importance de l'ouverture des archives institutionnelles pour contribuer à assurer la transparence et la crédibilité de l'administration, améliorer la compréhension par le public de l'histoire unique de l'organisation et de ses apports à la société, aider l'institution à assumer sa responsabilité sociale de partage de l'information pour le bien public, et améliorer l'image de l'institution.

Le premier principe est une déclaration globale de l'importance de l'accès aux archives. Il sert de cadre au reste des Principes.

Les archivistes et les chercheurs s'accordent à dire que les documents gouvernementaux sont essentiels pour comprendre le passé. Voici un exemple: entre 1946 et 1958, les habitants des îles Marshall ont enduré soixante-sept essais nucléaires expérimentaux lancés par les Etats-Unis, qui étaient les administrateurs du Territoire sous tutelle de Micronésie, qui comprenait ces îles. Les habitants de quatre atolls ont été exposés à la contamination des retombées nucléaires qui ont compromis la santé des individus, rendu leurs terres inhabitables et détruit leurs ressources marines et leur faune. En 1986, les îles ont gagné leur souveraineté en tant que République des îles Marshall (RMI), quand les gouvernements des Etats-Unis et de la RMI ont conclu un Compact of Free Association, en vertu duquel les États-Unis ont accepté la responsabilité pour les dommages causés par les essais et ont établi un fonds de compensation administré par un Tribunal mis en place par le gouvernement de la RMI.

Afin de répartir équitablement les revenus du fonds, le gouvernement de la RMI et son Tribunal des revendications nucléaires devaient savoir exactement ce qui s'était passé avant, pendant et après les essais ; en d'autres termes, ils devaient avoir accès aux archives américaines. Les autorités américaines ont commencé à identifier et déclassifier les documents pertinents du gouvernement, et bien que des milliers de pages de documents aient été remises à la RMI, certains documents ont été déclassifiés seulement en partie et certains ont été totalement retenus. Le Tribunal, pressé d'effectuer des paiements de compensation, a commencé son travail sur la base d'informations incomplètes. Mais le gouvernement de la RMI refuse de fermer la procédure avant de savoir ce qui s'est réellement passé dans les îles jusqu'à ce que toutes les archives soient ouvertes ; il insiste sur le fait qu'il ne peut y avoir "aucune fermeture sans divulgation complète".

Les archives du gouvernement ne suffisent pas, cependant, pour que nous puissions acquérir une compréhension complète des événements du passé. Comme l'a écrit la Société d'Histoire des relations extérieures des Etats-Unis, en commentant le projet des Principes, "Dans un monde d'ONG, de gouvernance extra-nationale, d'acteurs non gouvernementaux financés (indirectement) par les Etats, et les diverses formes d'accords et d'activités d'organisations non gouvernementales / étatiques qui affectent les sociétés, les documents d'archives doivent être conservés aussi complètement que possible, même si la vie privée, les droits de propriété et / ou la sécurité nationale en retardent l'accès."

Voici un des exemples qui démontre la nécessité d'avoir accès aux archives du secteur privé : En 2012, la Société Nationale des Chemins de fer français (SNCF), a numérisé et mis sur son site Web public l'ensemble de ses archives de l'époque de la Seconde Guerre mondiale, répondant à une demande de la part des victimes de guerre pour qu'elle prenne en compte son rôle dans les déportations vers les camps de concentration nazis.

Comme la Déclaration universelle des Archives le dit si éloquemment, les archives sont une "nécessité vitale... pour soutenir l'efficacité, la responsabilisation et la transparence des entreprises, pour protéger les droits des citoyens, pour établir la mémoire individuelle et collective, pour comprendre le passé, et pour documenter le présent dans le but d'orienter les actions futures". L'accès aux archives s'avère nécessaire dans la réalité.

3. Le Bulletin et les nouvelles mensuelles

En deuxième partie de chaque bulletin, un nombre incroyable de nouvelles ont été compilées depuis fin 2009, parlant des pays et de leur gestion de l'information, des archives et des droits de l'homme. Ces *news* sont souvent tragiques, parfois miraculeuses, pas toujours positives, toujours étonnantes, mais elles démontrent surtout l'importance que la bonne gestion et la conservation des documents peut avoir sur le cours de l'histoire humaine et de la vie individuelle. Une fois de plus, ces informations soulignent chaque mois l'importance du travail de "fourmi" effectué en arrière-plan par l'archiviste.

Exemples de nouvelles récentes mises en ligne, avec le lien sur le site

Nouvelles internationales

Tribunal pénal international pour le Rwanda. Le *New Times* "a examiné les efforts à la fois du Rwanda et de la communauté internationale d'avoir les archives du TPIR conservées au Rwanda car elles contribueraient à un des aspects du programme de réconciliation du tribunal".

<http://www.spyghana.com/rwanda-strives-to-take-custody-of-genocide-ict-r-archives/>

OTAN. La délégation polonaise à l'OTAN "a présenté une demande formelle aux Archives de l'OTAN, début 2014, pour la déclassification et la divulgation publique de documents de l'OTAN" liés aux élections de juin 1989 tenues en Pologne. Les archivistes de l'OTAN ont travaillé avec les représentants des Archives du ministère polonais des Affaires étrangères pour identifier "les documents pertinents du Conseil de l'Atlantique Nord (formels et privés), la correspondance de la division, les évaluations militaires et les rapports des ambassades nationales en Pologne soumis à l'OTAN" pendant la période 1987 - 1991; ceux-ci ont été examinés et sont maintenant accessibles. http://www.nato.int/cps/en/natohq/news_117492.htm

UNESCO. Lors d'une conférence organisée par l'UNESCO et des partenaires au Mali sur les "Anciens manuscrits faisant face aux défis d'aujourd'hui", les participants ont conclu que "les conditions de stockage des manuscrits anciens clandestinement passés en contrebande de Tombouctou à Bamako en 2012 doivent être améliorées rapidement pour éviter la désintégration"; les deux "priorités urgentes" sont notamment "la fourniture de boîtes de conservation appropriées pour les manuscrits et la numérisation des documents". http://www.unesco.org/new/en/media-services/singleview/news/bamako_heritage_conference_urgences_emergency_action_to_ensure_safeguarding_of_ancient_manuscripts_of_mali#.VN6BDnK_wdU

Nouvelles nationales

États-Unis. Anthem, une compagnie d'assurance de santé, a déclaré que des hackers ont piraté une base de données contenant des informations sur 80 millions de personnes et ont obtenu les noms, dates de naissance, adresses e-mail, les détails de l'emploi, sécurité sociale, adresses et informations sur les revenus. *L'Associated Press* a rapporté qu'en 2014 plus de 10 millions de personnes "ont été touchées par le piratage des données sur la santé", ce qui rend la violation des données d'Anthem sans précédent. *ProPublica* a rapporté que même si "les violations de dossiers des patients prolifèrent...", les surveillants fédéraux ont rarement pénalisé les institutions de santé chargées de sauvegarder ces données", bien que l'Office fédéral pour les droits civils "a clairement le pouvoir d'auditer les organisations de soins de santé pour s'assurer qu'elles protègent les dossiers des patients, ainsi que d'imposer d'énormes amendes".

<http://www.bostonglobe.com/business/2015/02/06/why-hackers-are-targeting-medical-sector/xxjFN6G3cFJZ8Fh3mF3XhN/story.html>

<http://www.socialjusticesolutions.org/2015/03/02/fines-remain-rare-even-as-health-data-breaches-multiply/> (février 2015)

Italie. Prouvant que les mandats d'arrêt sont éternellement intéressants, le *Huffington Post* a signalé qu'un chercheur en Italie semble avoir trouvé le mandat d'arrêt original de 1513 de Niccolo Machiavel, le célèbre auteur de *Le Prince*.

http://www.huffingtonpost.com/2013/02/26/machiavelli-arrest-warrant_n_2765671.html?view=screen (février 2013)

Inde. Deux incendies ont détruit des registres fonciers, l'un à All India Institute of Medical Sciences (AIIMS) et l'autre dans les bureaux administratifs du gouvernement à Muzaffarangar, dans l'Etat d'Uttar Pradesh. Les deux sont suspects: dans le cas d'AIIMS, certains membres du corps professoral "allèguent qu'il pourrait être un acte délibéré visant à détruire des fichiers relatifs à l'achat de terres et les cas de corruption" parce que le feu a éclaté trois jours après que la Haute Cour de Delhi a ordonné au ministère de la santé de s'enquérir de la corruption à l'école, alors qu'à Muzaffarangar, un employé de la ville a dit au *Times of India*, "L'année dernière, une escroquerie impliquant des milliers d'hectares de terres dans le sanctuaire Hastinapur avait fait surface, qui a abouti à deux arrestations. Les documents liés à l'escroquerie ont été conservés dans la salle des archives des impôts, qui a pris feu dimanche." <http://timesofindia.indiatimes.com/city/delhi/Sensitive-files-destroyed-in-mysterious-fire-at-AIIMS/articleshow/46415636.cms>;
<http://timesofindia.indiatimes.com/city/meerut/Muzaffarnagar-collectorate-fire-At-least-20-files-damaged/articleshow/46347774.cms> (février 2015)

Monaco. Un comité d'experts mis en place par le Prince Albert a publié un rapport sur les Juifs qui ont été arrêtés et déportés de la principauté entre 1942 et 1944. <http://france3-regions.francetvinfo.fr/cote-d-azur/2015/02/20/monaco-recense-les-personnes-juives-arretees-sur-son-sol-et-deportees-659147.html> (février 2015)

Allemagne / Suisse / Royaume-Uni / Etats-Unis. *Der Spiegel* a rapporté que les archives de la Stasi montrent que les sociétés pharmaceutiques de l'Allemagne de l'Ouest et d'autres pays occidentaux ont testé de nouveaux médicaments en République démocratique allemande après avoir payé des millions au gouvernement "pour des essais cliniques extensifs, dans lequel au moins 50'000 citoyens est-allemands ont servi de sujets, souvent sans le savoir". Le ministère de l'Intérieur allemand a ouvert une enquête sur les essais cliniques, et le ministre de la Santé "vise à préserver d'autres documents de la destruction dans les endroits où les essais ont été réalisés". *Der Spiegel* affirme que « les compagnies pharmaceutiques ne commencent que timidement à passer au peigne fin les archives » pour les dossiers relatifs aux essais, mais "au moins quelques-uns d'entre eux, comme Roche et Boehringer Ingelheim, ont commencé le processus". <http://www.spiegel.de/international/germany/patient-drug-trials-western-firms-bribed-east-german-doctors-a-901206.html> (mai 2013)

Suisse. Le Conseil fédéral suisse a approuvé la révision totale de la loi sur la protection des biens culturels. Parmi les nouvelles dispositions importantes est citée la base légale pour fournir un « refuge sûr » destiné à l'entreposage temporaire des biens culturels, incluant les archives, gravement menacés à l'étranger, y compris dans les situations de catastrophe et d'urgence. En adoptant cette loi si nécessaire, la Suisse devient le premier Etat au monde à offrir cette protection officielle. Au nom des collègues du monde entier, je vous remercie, la Suisse. Pour le texte, voir (novembre 2013).
<http://www.bevoelkerungsschutz.admin.ch/internet/bs/fr/home/dokumente/mitteilungen/20131112a.html>

Afrique du Sud / Suisse. La mort de Nelson Mandela a rouvert le débat en Suisse sur la divulgation des archives concernant la relation étroite entre le gouvernement suisse et le régime d'apartheid en Afrique du Sud depuis les années 1950 jusqu'à la fin des années 1980.

(En dépit de l'embargo des Nations Unies, les banques suisses et les entreprises industrielles ont continué à faire des affaires en Afrique du Sud). En 2000, la Fondation pour la recherche suisse a entrepris une étude majeure de cette histoire, mais, à la suite de pressions exercées par les banques suisses et après qu'une poursuite a été déposée aux États-Unis par des groupes anti-apartheid contre les opérations d'affaires suisses en 2002, le gouvernement suisse a refusé de permettre l'accès aux documents pertinents conservés aux Archives fédérales suisses, y compris les archives qui ont été mentionnées précédemment et en partie consultées par le groupe d'étude. Depuis, les historiens suisses ont publié les parties principales de l'histoire sur la base de dossiers consultés en Afrique du Sud, Washington et Londres, mais la preuve de beaucoup d'informations sur les exportations d'or d'Afrique du Sud via la Suisse, sur le matériel de guerre vendu par des entreprises suisses, et les contacts entre les services de renseignement sont encore inconnues.

Les députés ont demandé à l'actuel Conseil fédéral quand il va ouvrir les archives. A ce jour, le Conseil a déclaré que les archives resteraient fermées tant que le litige sera en cours. <http://www.khulumani.net/reparations/corporate/item/903-breaking-news-swiss-parliament-debate-on-the-decision-to-keep-the-archive-closed-on-the-involvement-of-swiss-companies-with-apartheid-south-africa.html>; http://www.swissinfo.ch/eng/politics/Swiss_keep_South_Africa_archives_locked_away.html?cid=37524384 (article disponible en plusieurs langues); http://www.letemps.ch/Page/Uuid/8f03f534-643b-11e3-aff-b439bcf8b9a3/Apartheid_des_archives_si_embarrassantes#.UrlCxCfsPZq; <http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Aktensperre-Suedafrika-auf-Befehl-des-Zuercher-Paradeplatzes/story/30325830> (décembre 2013)

4. Conclusion

Bienvenue dans le monde des nouvelles sur les archives et les droits de l'homme ! Plus les médias parlent d'archives, mieux c'est pour la profession. Les milieux politiques, économiques et sociétaux sont ainsi sensibilisés à l'impact de la perte, souvent, ou de la récupération, parfois, des documents. Cette visibilité acquise à travers les médias devient une partie importante, bien qu'indirecte, du programme actuel de "sensibilisation et promotion de la profession" que l'ICA souhaite développer pour mieux faire connaître le rôle et les atouts de l'archiviste / *records manager* dans la gestion de l'information.

Rendez-vous sur le site de l'AAS pour la lecture régulière de ces nouvelles en français, et si vous avez des informations intéressantes à communiquer, n'hésitez pas à me les faire suivre, avec la source ; elles seront publiées dans le Bulletin suivant.

Cristina Bianchi
Vice-présidente

Règlement du Prix AVA

Nom

Prix de l'Association vaudoise des archivistes.

Contexte

L'Association vaudoise des archivistes (AVA) a créé un prix récompensant un travail de bachelor ou de master effectué par un-e étudiant-e d'une HES, filière information documentaire. Ce prix a été approuvé lors de l'assemblée générale du 22 juin 2012.

Buts

Le prix de l'Association vaudoise des archivistes doit contribuer à renforcer :

- les liens entre l'AVA et les enseignant-e-s HES proches du domaine archivistique,
- la reconnaissance de la filière archivistique de la formation ID,
- la réflexion archivistique.

Périodicité et nature du prix

Le prix peut être attribué une fois par année et s'élève à 600.- net.
Le prix est donné lors de la cérémonie de remise des diplômes.

Conditions

Le travail, rédigé en français, doit répondre aux buts susmentionnés.

Conformément aux buts de l'AVA, il n'est pas nécessaire que le candidat ou le travail récompensé aient un lien avec le canton de Vaud.

Le travail est proposé au comité de l'AVA par le professeur qui l'a dirigé avec une brève justification. Il doit être envoyé au moins 6 semaines avant la remise des diplômes, 8 semaines si l'envoi a lieu pendant la pause estivale.

L'envoi se fait au format pdf à l'adresse ava@archivistes.ch.

Jury

Le comité de l'AVA choisit le travail récompensé. Pour ce faire, il s'organise librement.

Il peut renoncer à attribuer le prix sans devoir fournir de justification particulière. Il n'y a pas de voie de recours.

Présentation du travail

L'étudiant-e distingué-e sera invité-e à présenter son travail devant les membres de l'AVA.

ASSOCIATION VAUDOISE DES ARCHIVISTES (AVA)

Case postale 51 – 1001 Lausanne

www.archivistes.ch ava@archivistes.ch

BULLETIN DE COMMANDE

..... ex. Dossiers scolaires : système de classement & calendrier de conservat. à Fr. 15.00

..... ex. Exposer les archives, suggestions pratiques à Fr. 15.00

..... ex. Une Histoire pour ma Commune, suggestions pratiques pour l'élaboration d'une monographie communale à Fr. 15.00

..... ex. Manuel pratique de gestion des documents, mettre en place les principes de Records management dans les communes vaudoises à Fr. 15.00

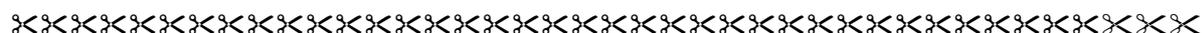
La brochure « Archiviste, une profession » peut être consulté sur le site www.archivistes.ch

Nom et Prénom :

Nom de l'Institution :

Adresse exacte :

Date et Signature :



ASSOCIATION VAUDOISE DES ARCHIVISTES (AVA)

Case postale 51 – 1001 Lausanne

www.archivistes.ch ava@archivistes.ch

BULLETIN DE COMMANDE

..... ex. Dossiers scolaires : système de classement & calendrier de conservat. à Fr. 15.00

..... ex. Exposer les archives, suggestions pratiques à Fr. 15.00

..... ex. Une Histoire pour ma Commune, suggestions pratiques pour l'élaboration d'une monographie communale à Fr. 15.00

..... ex. Manuel pratique de gestion des documents, mettre en place les principes de Records management dans les communes vaudoises à Fr. 15.00

La brochure « Archiviste, une profession » peut être consulté sur le site www.archivistes.ch

Nom et Prénom :

Nom de l'Institution :

Adresse exacte :

Date et Signature :